ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAP

Question écrite n° 4151

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre du logement sur les risques que comporte a terme pour les accedants, le plan logement annonce le 11 mai par le Gouvernement. En effet, si la baisse des prets PAP a 7,7 p. 100 a pour objet de diminuer les mensualites de remboursement et de creer une opportunite pour les menages candidats a l'accession a la propriete, le non relevement du plafond des ressources risque de mener aux memes difficultes rencontrees actuellement avec les accedants PAP des annees quatre-vingt. En effet, pour acceder a la propriete en 1992, un menage sans enfant ou de plus de cinq ans avec deux enfants ne doit pas avoir gagne plus de 108 642 francs en net imposable, soit moins de 12 574 francs par mois en 1991. Le relancement des PAP n'attirera donc que des populations a faibles revenus, a moins que le montant du plafond des ressources soit releve. Il insiste sur la non perennite de l'APL et sur la necessite d'un examen impartial de tout dossier de candidature PAP par des organismes competents. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui faire part de son opinion a ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan en faveur du logement, adopte par le Gouvernement au printemps dernier, les plafonds de ressources ont deja ete augmentes de 5 p. 100 en Ile-de-France et en zone II, et de 10 p. 100 en zone III. Une reflexion est en cours sur la possibilite de relever de nouveau ces plafonds.

Données clés

Auteur : M. Kucheida Jean-Pierre
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4151
Rubrique : Logement : aides et prets
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2090
Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4278